PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 28 JUIN 2021

À une séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 28 juin 2021, à 18 h 30, à la salle Le Cœur du fjord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : Mme Nada Deschênes

Mme Marie-Chantal Dufour

Mme Valérie Dufour

M. Tommy Gauthier

Mme Isabelle Tremblay

M. Billy Hovington

ABSENCE : Mme Lise Boulianne

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE**

M.. Billy Hovington, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

### RÉSOLUTION 2021-06-215

## Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
2. **Adoption de l’ordre du jour ;**
3. **Administration générale** :
   1. Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
   2. Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
4. **Demandes d’aide financière**;
   1. Demande de soutien financier Ressources Parenfants ;

**5. Affaires nouvelles**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**6. Période de questions**

**7. Levée de la séance**

### RÉSOLUTION 2021-06-216

**Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a l’obligation de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d’une séance tenue en juin, et ce, conformément à l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’accepter le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe déposé par Mme Lise Boulianne, maire.

### RÉSOLUTION 2021-06-217

**Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe**

**CONSIDÉRANT QUE** le maire a l’obligation de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d’une séance tenue en juin, et ce, conformément à l’article 176.2.2 du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’afficher le rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe à l’édifice municipal, au bureau de poste de Sacré-Cœur, sur la page Facebook de la municipalité et sur le site internet municipal.

RÉSOLUTION 2021-06-218

**Demande de soutien financier Ressources Parenfants**

**CONSIDÉRANT QUE** Ressource Parenfants, OCF (organisme communautaire famille) du secteur ouest sollicite un soutien financier à la *Municipalité de Sacré-Cœur* pour maintenir et solidifier sa mission;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de Ressource Parenfants est :

* Être un lieu d’accueil pour les familles.
* Favoriser la socialisation et le développement global des enfants, pour que tous aient une chance égale à la réussite.
* Collaborer avec diverses ressources du milieu et prendre une place visible au sein de la communauté pour favoriser le bien-être des familles.
* Offrir des outils et de l'information aux parents et futurs parents.

— Donner aux parents et futurs parents des fenêtres d’opportunités d'entraide et de soutien mutuel.

* Soutenir les parents et futurs parents dans leur rôle.
* Permettre aux parents et futurs parents d'acquérir, de conserver leurs habiletés parentales et leur confiance en soi.
* Sensibiliser les pères à l'importance de leur engagement dans la relation avec leur enfant et la vie familiale.
* Développer les habiletés sociales des enfants.

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé à la Municipalité de Sacré-Cœur est de 1 500,00 $.

**CONSIDÉRANT QUE** cette contribution sera une contribution aux outils de travail adaptée aux besoins de l’équipe Ressource Parenfants. Notre participation permettra d’outiller adéquatement les intervenants dans l’ensemble de leur travail et leurs pratiques comme intervenante communautaire. Des outils sur mesure qui prendront aussi appui sur les expériences de la particularité de cette dernière année.

**CONSIDÉRANT QUE** l’année 2020 a apporté un vent de changements, de nouvelles réalités qui pour certaines perdureront, l’adaptation des services, le travail à distance et individualisé et l’arrivée d’une nouvelle jeune génération d’enfant et de parents avec des besoins différents de la précédente. Nous souhaitons innover, assurer la pérennité de nos services, pour cela, il nous faut les outils essentiels et renouveler nos procédés de faire dans notre milieu. Les organismes comme Ressource Parenfants dépendent malheureusement de tous et nous devons poursuivre à faire valoriser notre importance dans nos familles. C’est avec votre implication et collaboration que nous y arriverons. Si la Municipalité reconnait cette importance, elle diffuse le message de l’importance de nos services dans leur communauté et l’importance d’avoir des familles en santé.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de soutien financier actuel est proposée à chacune des municipalités et pour une contribution égale à chacune d’elle.

La municipalité : Les Bergeronnes (appui à la contribution de la formation)

La municipalité : Sacré-Cœur (contribution aux outils de travail)

La municipalité : Tadoussac (matériels spécialisés pour bonifier nos services)

La municipalité: Les Escoumins (contribution aux frais de locations de locaux dans les municipalités desservies)

La Municipalité : Essipit (contribution aux frais de déplacements et des activités)

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur accepte la demande d’aide financière de Ressource Parentfants pour un montant de 1 500 $ ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

**Affaires nouvelles (Aucun)**

RÉSOLUTION 2021-06-219

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Tommy Gauthier que la séance soit levée à 18 h 37

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lise Boulianne, maire Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Lise Boulianne, maire